

**Séance publique du 30 janvier 2026**

**N° 2026-88**

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |  |                     |
|---|--|---------------------|
|  | <b>Conseil du 30 janvier 2026</b>                      | <b>Délibération</b> |
|   | <b>Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement</b> | <b>N° 2026-88</b>   |

---

**Subventions 2026 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale. Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés. Ce soutien à 46 manifestations culturelles est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2023/595 du 1er décembre 2023.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 9 manifestations, pour un montant global de 368 750 €.

Le budget de la présente délibération est constitué des actions définies dans le tableau suivant :

| <b>ACTION et organisateur</b>  | <b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>  | <b>SUBVENTION BM</b> | <b>BUDGET GLOBAL</b> |
|--|---|----------------------|----------------------|
| <b>CITE CIRQUE - TEMPS FORTS CIRCASSIENS</b><br><br>Ville de Bègles<br><br>Fiche action n°C061016<br><br>CODEV ville de Bègles<br><br>Demande n°2026-00089 | <b>CITE CIRQUE – TEMPS FORTS CIRCASSIENS</b><br><b>Janvier – Novembre</b><br><br>Le projet cirque se développe à Bègles depuis 2006 dans un quartier qui connaît de grandes phases de mutations urbaines. Aujourd'hui, la CitéCirque est le nom donné à tout le volet développé en faveur du cirque à Bègles. Afin de favoriser le regard des publics sur les propositions de la CitéCirque et développer des temps événementiels révélant la dimension exceptionnelle des accueils programmés, deux temps très spécifiques seront mis en lumière :<br>- un temps du Cirque de Création sur le 1er trimestre de l'année, à l'image de Chapiteau en Hiver, dont la programmation est imaginée cette année par la Smart Cie, puis portée à quatre mains | <b>47 500</b>        | <b>357 545</b>       |

|   |  |                |                |
|---|--|----------------|----------------|
|   | <p>avec la CitéCirque.</p> <p>- un deuxième temps en novembre avec le collectif Les Malunés et leur spectacle « Tout va hyper bien ». Ce second volet de programmation, hautement territorialisé, entre en résonnance aux grands événements métropolitains des quatrièmes trimestres et en accompagnement des rentrées de septembre/octobre. Ainsi une année civile sera rythmée par deux temps événementiels forts de cirque de création au rayonnement métropolitain.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient les temps forts circassiens de la CitéCirque dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 47 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 357 545 €.</p>   |                |                |
| <b>SALON DU LIVRE JEUNESSE</b><br><br>Ville du Bouscat<br><br>Fiche action n° C061051<br>Codev ville du Bouscat<br><br>Demande n°2026-00402 | <p><b>SALON DU LIVRE JEUNESSE</b></p> <p><b>25e édition - Du 24 au 28 mars 2026</b></p> <p>« La gourmandise » est la thématique du Salon du livre jeunesse du Bouscat cette année.</p> <p>Tout au long de cette semaine festive consacrée à la littérature pour la jeunesse sous toutes ses formes, les participants pourront rencontrer les auteurs et illustrateurs invités, découvrir leur univers singulier, participer à des expositions, des ateliers, des concours.</p> <p>L'édition 2026 du Salon du livre jeunesse du Bouscat sera l'occasion pour les participants d'explorer le thème de la gourmandise devant spectacles, contes et lectures musicales en découvrant ou redécouvrant différentes esthétiques et techniques.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2012. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 37 500 €.</p> | <b>10 000</b>  | <b>37 500</b>  |
| <b>LES ESCALES DU LIVRE</b><br><br>Escales littéraires<br>Bordeaux Aquitaine<br>(association)   | <p><b>LES ESCALES DU LIVRE</b></p> <p><b>25e édition, du 27 au 29 mars 2026</b></p> <p>La manifestation « Les Escales du livre » est à la fois un festival de créations, de rencontres littéraires et un salon du livre aujourd'hui reconnu</p>  | <b>150 000</b> | <b>667 835</b> |

|  |  |               |                |
|--|--|---------------|----------------|
|  | <p>comme l'une des dix plus importantes manifestations littéraires nationales, accueillant chaque année éditeurs, auteurs, illustrateurs, journalistes... de toute la France et de l'étranger.</p> <p>L'année dernière, en raison d'une longue phase de travaux de 2 ans, Les Escales du livre ont dû déménager et se déployer sur la rive droite de la Garonne. Ce défi important mais essentiel leur a permis de relever 3 objectifs : renouvellement du public (avec plus de 25 000 visiteurs), meilleur accueil des professionnels et maîtrise du budget (réduction des coûts techniques).</p> <p>L'édition 2026 renforcera donc sa présence de Darwin à la Fabrique Pola en passant par le quartier Bastide Niel en développant son implantation et sa visibilité.</p> <p>Cette 25ème édition offrira comme les années précédentes, un programme éclectique mêlant littérature générale, graphique et jeune public avec des auteurs confirmés et des écrivains en devenir : Rencontres, débats avec des écrivains et des illustrateurs, lectures, performances, créations inédites... et un « cœur littéraire » d'éditeurs et de libraires.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014.</p> <p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 150 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 610 601 €.</p> |               |                |
| <b>FESTIVAL ÉCHAPPÉE BELLE EDITION</b> | <p><b>FESTIVAL ÉCHAPPÉE BELLE</b></p> <p><b>34e édition, du 28 au 31 mai 2026</b></p> <p>Festival de référence au niveau métropolitain pour sa programmation jeune public et arts de rue, Echappée belle a fêté ses 30 ans en 2022 et accueilli plus de 11 000 festivaliers en 2025 et 4 000 jeunes lors des journées jeune-public consacrées aux établissements scolaires de primaires et maternelles.</p> <p>Outil de coopération entre la ville de Blanquefort, ses associations et la Scène nationale Carré-Colonnes, il joue un rôle primordial en termes de démocratisation culturelle.</p> <p>La programmation innovante et familiale met chaque année à l'honneur une vingtaine de compagnies régionales et nationales des arts du cirque, de la danse, du théâtre de rue ou d'objets, au cœur et à proximité du parc de Fongravey à</p>   | <b>45 000</b> | <b>240 926</b> |

|  |   |        |                  |
|--|---|--------|------------------|
|  | <p>Blanquefort.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014.</p> <p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 45 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 240 926 €.</p>  |        |                  |
| <b>CHAHUTS</b><br><br>Chahuts<br>(association)<br><br>Fiche action n° C060978<br>Codev ville de Bordeaux<br><br>Demande n°2026-00221 | <p><b>FESTIVAL CHAHUTS</b></p> <p><b>35e édition, du 5 au 13 juin 2026</b></p> <p>Le festival Chahuts met chaque année à l'honneur les arts de la parole grâce à des performances, des spectacles, des rencontres et des débats autour du théâtre, du conte, du slam, de la poésie, de la chanson, de la lecture, du récit...</p> <p>Ancrée au cœur du quartier Saint-Michel à Bordeaux, sa programmation d'artistes régionaux, nationaux et internationaux réunit environ 15 000 festivaliers chaque année. La parole libre et émancipatrice, le pas de côté, la prise de risque notamment dans la rencontre de l'Autre, la Ville comme terrain de jeu et d'appropriation collective... resteront les marqueurs du festival qui aura lieu comme à son habitude du 5 au 13 juin.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014.</p> <p>Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 35 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 215 910 €.</p> | 35 000 | <b>215 910</b>   |
| <b>ODP</b><br><br>Association Festival ODP<br><br>Fiche action C061076<br>Codev ville de Talence<br><br>Demande n°2026-00392         | <p><b>FESTIVAL ODP</b></p> <p><b>11e édition, du 11 au 13 juin 2026</b></p> <p>Créé en 2015, ODP est un festival de musiques actuelles organisé chaque année dans le parc Peixoto à Talence par l'association Festival ODP, au profit des Orphelins des Sapeurs-Pompiers de France. Evénement majeur de la ville de Talence et de la Métropole, il fédère plus de 900 bénévoles issus en majeure partie des Sapeurs-Pompiers.</p> <p>L'édition 2026 se déroulera au printemps, du 11 au 13 juin sous le format classique de 4 soirée de concerts. La dernière soirée, sera en accès gratuit.</p>  | 40 000 | <b>1 097 000</b> |

|  |   |        |          |
|--|---|--------|----------|
|  | <p>Elle aura pour but de promouvoir sur la grande scène des artistes locaux, du tissu Métropolitain, Girondins.</p> <p>Outre sa programmation musicale, ODP est l'occasion de mettre en avant l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers de France et de collecter des fonds.</p> <p>Les premiers artistes annoncés pour l'édition 2026 sont Jean-Louis Aubert, Christophe Maé, Louane, Ben Mazué, Skip the Use, Calema, Lilly Wood and the Prick, Luiza et Styleto. D'autres complèteront prochainement cette affiche.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2018. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 40 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 097 000 €.</p>  |        |          |
| <b>JALLES HOUSE ROCK</b><br><br>Ville de Saint-Médard-en-Jalles<br><br>Fiche action n°C061171<br><br>Codev ville de Saint-Médard-en-Jalles<br><br>Demande n°2026-00420 | <p><b>JALLES HOUSE ROCK</b></p> <p><b>18e édition - Les 3 et 4 juillet 2026</b></p> <p>Le Jalles House Rock est un festival de musique qui propose depuis 18 ans une programmation rock mêlant groupes locaux, découvertes et têtes d'affiche nationales et internationales.</p> <p>En plus des concerts, un village rock valorise les acteurs locaux (labels indépendants, associations mais aussi créateurs, artistes et exposants) et les enfants sont invités à participer aux activités au « Family rock ».</p> <p>Le festival réunit tous les ans des milliers de spectateurs (environ 4 000 à 5 000 personnes sur les deux soirées) et fédère plus d'une centaine de bénévoles.</p> <p>Pour la 3ème année consécutive, la programmation est travaillée avec Emmanuel Rancèze, le programmeur de la Rockschool Barbey.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 10 000€ par an depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 81 000 €.</p> | 10 000 | 81 000 € |
| <b>FESTIVAL DES HAUTS DE GARONNE</b><br><br>DES HAUTS DE GARONNE   | <p><b>FESTIVAL DES HAUTS DE GARONNE</b></p> <p><b>34e édition Juillet 2026</b></p> <p>Développé sur les communes la rive droite de la</p>   | 25 000 | 160 250  |

|                      |   |   |              |               |
|----------------------|---|---|--------------|---------------|
|                      | <p>Musiques de nuit diffusion</p> <p>Fiche action C061013</p> <p>Codev ville de Bassens</p> <p>Codev ville de Cenon</p> <p>Codev ville de Floirac</p> <p>Codev ville de Lormont</p> <p>Demande n°2026-00258</p> | <p>Métropole que sont Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, le festival des Hauts de Garonne valorise depuis plus de 30 ans les espaces du parc des coteaux à travers une série de concerts gratuits. La programmation accorde une place prépondérante aux musiques du monde dans toute leur diversité permettant de découvrir les artistes, rythmes et instruments internationaux.</p> <p>La 34e édition du festival se déroulera sur 4 jours début juillet 2026, avec un concert par soir dans un parc de chacune des quatre communes.</p> <p>Plus de 4 000 personnes sont attendues pour cette édition. La diversité de la programmation et l'accès gratuit aux concerts sont des atouts du festival.</p> <p>Un village associatif accompagne chaque soirée.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 160 250 €.</p> |              |               |
| <b>ETANG HEUREUX</b> | <p><b>ETANG HEUREUX</b></p> <p><b>8e édition - Du 3 au 25 juillet 2026</b></p> <p>Ville de Floirac</p> <p>Fiche action n° C061049</p> <p>Codev ville de Floirac</p> <p>2026-00419</p>                           | <p>Guirlandes et voiles d'ombrages installées durant l'été redonnent à l'étang du bas-Floirac son atmosphère de partage et de vivre-ensemble qu'il fut autrefois.</p> <p>Fédérant le tissu associatif local, près de 70 rendez-vous d'animations culturelles et sportives sont organisés par la commune et participent à son rayonnement : des temps forts festifs ayant pour objectif de favoriser la cohésion sociale et les liens intergénérationnels.</p> <p>Plan de financement</p> <p>Bordeaux Métropole soutient cette manifestation dans le cadre des contrats de codéveloppement depuis 2019. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 6 250 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 23 350 €.</p>   | <b>6 250</b> | <b>23 350</b> |

Au vu du dépassement du seuil annuel de la ville du Bouscat pour le **Salon du livre jeunesse**, de la ville de Saint-Médard-en-Jalles pour le **Jalles House Rock** et celui de la ville de Floirac pour **Etang Heureux** (computation des seuils fixée à 23 000 € à l'échelle de Bordeaux Métropole) les attributions des subventions sont de ce fait proposées dans la présente délibération.

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Nombre d'actions</b> | <b>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</b> |
| <b>9</b>                | <b>368 750 €</b>   |

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,

**VU** la délibération n°2023/595 du 1er décembre 2023 relative aux contrats de codéveloppements 2024-2027,

**VU** les dossiers déposés par les opérateurs,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, articles 657341, 657382 et 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,